



DEPARTEMENT
du HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT
d'ALTKIRCH

N°2020-XX

Nombre de Conseillers
municipaux élus : 11
Nombre de Conseillers
municipaux encore en
fonction : 11

COMMUNE DE WINKEL

EXTRAIT
du registre de délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 novembre 2020
20 h 00

Sous la Présidence de Mme Agnès LORENTZ, Maire

Présents :

Mme Martine FROEHLI, MM Fernand BLIND, Grégory KUGLER, Adjoint au Maire,
Mmes Geneviève DENEUX, Sabine RORET, Agnès SCHMITT et Josiane SCHMITT,
MM Gérard KOLLER, Robert MAERKY et Geoffroy SCHMITT, Conseillers Municipaux

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Grégory KUGLER

OBJET DE LA
DELIBERATION :

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2019**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes SUNDGAU compétente en eau potable de présenter pour l'exercice 2019 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi
n° 82.623 du 22.07.1982.

Pour extrait conforme
WINKEL, le 18 novembre 2020

Le Maire,

Agnès LORENTZ